



Assemblée

Distr. générale
21 mai 2004
Français
Original: anglais

Dixième session

Kingston, Jamaïque

24 mai-4 juin 2004

Projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2005-2006

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2005-2006. Conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (« la Convention ») et à l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (« l'Accord »), les dépenses d'administration de l'Autorité seront financées au moyen de contributions mises en recouvrement auprès de ses États membres jusqu'à ce qu'elle obtienne par d'autres moyens des recettes suffisantes pour y faire face. Le projet de budget couvre la période 2005-2006. Les membres devront toutefois verser des contributions annuelles correspondant à chacune des deux années de l'exercice.

II. Résumé du projet de budget pour l'exercice 2005-2006

2. Le Secrétaire général estime que l'Autorité devrait disposer d'un budget de 5 337 900 dollars en 2005, dont 4 647 900 dollars au titre des dépenses d'administration et 690 000 dollars au titre des services de conférence, et de 5 478 800 dollars en 2006, dont 4 768 800 dollars au titre des dépenses d'administration et 710 000 dollars au titre des services de conférence. Un tableau récapitulatif des ressources nécessaires au titre des dépenses d'administration figure en annexe au présent rapport.

3. On notera que le budget global pour l'exercice 2005-2006 représente une augmentation de 2,9 % en valeur par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2003-2004, soit une augmentation moyenne d'environ 1,45 % par an. Cette augmentation est inférieure au taux d'inflation standard utilisé par le système des Nations Unies pour la période, à savoir 2,8 %, et à la projection officielle pour la



Jamaïque, qui est de 9 %. D'après la Bank of Jamaica, le taux d'inflation a été de 14,1 % en 2003. En termes réels, le budget global présente donc une croissance négative. Il est proposé d'apporter certains ajustements à la répartition des fonds entre les divers objets de dépense afin de mieux tenir compte des priorités du programme de travail de l'Autorité. Le budget pour 2005 et pour 2006 prévoit une augmentation des traitements, des dépenses communes de personnel et du coût des services de conférence, calculés en appliquant les méthodes standard utilisées par l'Organisation des Nations Unies.

4. Le projet de budget a été établi sur la base du coût intégral de 35 postes permanents (19 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 16 dans la catégorie des services généraux). Du fait de la rationalisation des tâches et de la nouvelle répartition des ressources, deux postes ont été provisoirement gelés. Aucun poste supplémentaire n'est demandé pour l'exercice. Toutefois, compte tenu de l'importance que prennent les activités scientifiques et techniques de l'Autorité, le Secrétaire général a transformé le poste P-5 d'assistant spécial en poste de spécialiste des questions scientifiques (hors classe). En effet, étant donné les difficultés que pose le recrutement de candidats ayant les qualifications requises, le Secrétaire général doit pouvoir disposer d'une certaine marge de manœuvre lui permettant de reclasser certains postes afin d'attirer le personnel expérimenté et spécialisé qui pourrait être nécessaire, sous réserve de rester dans les limites du budget existant et de faire rapport sur d'éventuelles mesures de ce type à la Commission des finances à sa réunion suivante. Par ailleurs, afin de doter l'Autorité des compétences spécialisées dont elle a besoin pour s'acquitter de certaines tâches, le Secrétaire général a l'intention de mettre en place un programme dans le cadre duquel des experts d'organismes et de gouvernements pourraient être détachés auprès de l'Autorité pour une période donnée. Ce programme serait financé au moyen des ressources existantes. Comme indiqué au paragraphe 44 du rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/10/A/3), le Secrétariat a été restructuré et rationalisé compte tenu de l'expérience acquise. Le tableau d'effectifs qui figure à l'annexe II du présent rapport fait apparaître les changements effectués.

5. Le projet de budget prévoit que l'Autorité tiendra une session de deux semaines en 2005 et une en 2006. Les ressources demandées au titre des services de conférence pour l'exercice biennal se chiffrent à 1,4 million de dollars, ce qui représente une augmentation de 284 900 dollars par rapport à l'exercice précédent. Le coût des services de conférence a été calculé en se fondant principalement sur les coûts standard utilisés par l'ONU et en tenant compte de la décision récemment prise par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences selon laquelle l'Autorité doit rembourser le coût de remplacement du personnel assurant le service des sessions.

6. Les produits des exercices 2003 et 2004 ont été décrits dans le rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/10/A/3), qui rend également compte des progrès réalisés en ce qui concerne la constitution du dépôt central de données de l'Autorité et des efforts déployés en vue de le rendre exploitable sur le Web et accessible sur le site de l'Autorité; des résultats obtenus à ce jour en ce qui concerne le recensement des données et informations disponibles au sujet de la prospection et de l'exploration des nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central; de l'état d'avancement du système de catalogue électronique de la bibliothèque de l'Autorité; et des efforts déployés en

vue de préserver et d'archiver systématiquement les documents originaux du Comité des fonds marins, de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et de la Commission préparatoire.

III. Projet de programme de travail et activités prévues au cours de l'exercice 2005-2006

A. Ateliers

7. Il est proposé d'organiser deux ateliers au cours de l'exercice. Le premier, qui se tiendra en 2005, portera sur la normalisation des données et informations sur l'environnement qui figurent dans le code relatif à l'exploration des fonds marins en vue de la recherche de dépôts de sulfures massifs et d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt. L'atelier qui sera organisé en 2006 aura pour objectif d'examiner et de modifier, le cas échéant, les méthodes proposées pour intégrer les données d'entrée (indirectes) dans le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. Les ressources demandées pour ces deux ateliers permettront à l'Autorité d'inviter une vingtaine de scientifiques et d'autres personnalités indépendantes à présenter des communications lors de ces ateliers, de financer l'édition et la publication de ces communications et des comptes rendus des ateliers, et de produire la documentation audiovisuelle pertinente. Étant donné que les questions qui doivent être abordées dans le cadre des ateliers sont de plus en plus scientifiques et techniques, le secrétariat a estimé que des réunions préparatoires d'experts étaient nécessaires.

8. Il est proposé d'organiser, en 2005, une réunion préparatoire de scientifiques et un atelier pour aider la Commission juridique et technique à normaliser les données et informations sur l'environnement qui figurent dans le code relatif à l'exploration des fonds marins en vue de la recherche de dépôts de sulfures massifs et d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt. Le coût de l'organisation de la réunion préparatoire (10 participants) et de l'atelier (25 participants) ainsi que de la publication du compte rendu et de la production de vidéocassettes et de DVD d'archive et de présentation de l'atelier est estimé à 200 000 dollars.

9. Les produits attendus de ces activités sont les suivants :

- a) Un rapport de la réunion de scientifiques sur les données et informations sur l'environnement qui figurent dans le code relatif à l'exploration des fonds marins en vue de la recherche de dépôts de sulfures massifs et d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt;
- b) La publication des débats de l'atelier;
- c) La production de vidéocassettes d'archive et de présentation de l'atelier.

10. Il est proposé d'organiser, en 2006, une réunion préparatoire de scientifiques et de spécialistes de l'intégration des données géologiques et océanographiques et un atelier qui aura pour objectif d'examiner et, le cas échéant, de modifier les méthodes proposées pour intégrer les données d'entrée (indirectes) dans le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton. Le coût de l'organisation de la réunion préparatoire (10 participants) et de l'atelier (25 participants) ainsi que de la publication du compte rendu et de la production de

vidéocassettes et de DVD d'archive et de présentation de l'atelier est estimé à 200 000 dollars.

11. Les produits attendus de ces activités sont les suivants :

- a) Un rapport de la réunion préparatoire de scientifiques et de spécialistes;
- b) La publication des débats de l'atelier;
- c) La production de vidéocassettes et de DVD d'archive et de présentation de l'atelier.

B. Dépôt central de données

12. Au cours de l'exercice, les activités relatives à la constitution du dépôt central de données se poursuivront dans plusieurs domaines, notamment la diffusion des résultats des travaux de recherche scientifique marine présentant un intérêt pour la commercialisation future de gisements de nodules polymétalliques, d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt et de dépôts de sulfures massifs et d'hydrates de gaz sur les grands fonds. L'Autorité s'attachera aussi à constituer des métadictionnaires des données pour le dépôt central et à mettre au point des pages Web afin de permettre aux membres de l'Autorité, aux milieux scientifiques, aux prospecteurs et aux entités souhaitant faire approuver leurs plans de travail relatifs à l'exploration d'avoir accès à des informations pertinentes concernant les travaux de recherche et de prospection concernant ces ressources minérales. Les informations porteront notamment sur les types de gisement, leur emplacement et la teneur en métal des minéraux présentant un intérêt commercial, ainsi que sur les conditions environnementales de référence et la biote associée, et comprendront une base de données bibliographiques et des recommandations concernant les documents à consulter, une synthèse des travaux de recherche concernant chacun des minéraux, des listes de projets connexes et des chercheurs qui y participent, et des liens vers les sites Web d'autres organismes travaillant sur des sujets connexes. Compte tenu des progrès réalisés dans le cadre du projet Kaplan, le dépôt central de données sera enrichi et comprendra des informations sur les nématodes, les polychètes et les espèces foraminifères dans la zone de Clarion-Clipperton, ainsi que des évaluations des chevauchements d'espèces et des échanges génétiques pour des éléments essentiels des espèces faunistiques concernées. On prévoit par ailleurs que, grâce aux recommandations qui seront formulées par la Commission juridique et technique au sujet des données et informations sur l'environnement requises par le code d'extraction des nodules polymétalliques, il sera possible de commencer véritablement la mise au point de la base de données regroupant les données et informations de référence sur l'environnement dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central. Les dépenses au titre du dépôt central de données pendant l'exercice comprendront, en 2005, un montant de 25 000 dollars au titre des métadictionnaires de données et de la base de données accessible sur le Web relative aux résultats des travaux de recherche scientifique marine dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central, et un montant de 15 000 dollars pour la collecte, la validation et l'agencement des données relatives aux encroûtements cobaltifères; et, en 2006, un montant de 25 000 dollars pour financer l'aide à la mise au point d'une base de données informatisée sur les espèces faunistiques, les chevauchements d'espèces et les échanges génétiques dans la zone de Clarion-Clipperton et un montant de 10 000 dollars pour la conception d'une base de

données préliminaire comprenant des données et informations de référence sur l'environnement dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central.

13. En 2005, les produits attendus de la constitution du dépôt central de données sont les suivants :

a) Métadictionnaires de données décrivant le contenu du dépôt central de données;

b) Base de données accessible sur le Web relative aux résultats des travaux de recherche scientifique marine et de prospection concernant les nodules polymétalliques, les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt et les dépôts de sulfures massifs et d'hydrates de gaz sur les grands fonds de la Zone;

c) Bases de données bibliographiques sur les questions ci-dessus, y compris des synthèses des travaux de recherche effectués sur chaque minéral, des listes de projets et des chercheurs qui y participent et des liens vers d'autres sites Web;

d) Enrichissement de la base de données sur les encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt.

14. Les produits attendus en 2006 sont les suivants :

a) Mise à jour des produits mentionnés au alinéas b), c) et d) du paragraphe 13 ci-dessus;

b) Mise au point d'une base de données informatique sur les espèces faunistiques existant dans les secteurs recelant des nodules dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central;

c) Base de données préliminaire sur les données de référence relatives à l'environnement des nodules dans la zone de Clarion-Clipperton et dans le bassin indien central.

C. Modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton

15. Au cours de l'exercice, l'Autorité continuera de mettre au point le modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton et poursuivra l'acquisition de données indirectes et leur analyse. Les données indirectes recherchées portent sur les types et espèces de nodules, les paramètres relatifs aux colonnes d'eau, tels que la zone du minimum d'oxygène, la profondeur de compensation des carbonates, la couche limite benthique et le modèle de l'évolution de la plaque située sous la zone de Clarion-Clipperton dans le Pacifique. On trouvera des données dans le domaine public; par ailleurs, des contractants ont informé le secrétariat qu'ils étaient prêts à lui fournir certaines des données en leur possession. Il sera vraisemblablement nécessaire de faire appel à des consultants pour aider le secrétariat à mettre au point les éléments du modèle. On pense aussi que chaque élément, une fois achevé, se composera d'un ou de plusieurs ensembles de données indirectes et d'algorithmes clairement définis permettant de prévoir l'abondance et/ou la teneur des nodules quel que soit leur emplacement dans la zone. Des ensembles de données sur la teneur et l'abondance des nodules permettant de vérifier les algorithmes de départ seront mis à la disposition des concepteurs des éléments du modèle sur un site FTP qui sera mis en

place par le secrétariat pour faciliter le transfert de données entre toutes les parties travaillant sur le projet. Les procédures d'intégration feront l'objet d'un rapport qui sera soumis pour examen aux concepteurs des éléments du modèle. Une fois que les observations de ces derniers auront été prises en compte, les prévisions établies à l'aide du modèle seront testées par rapport à la réalité de terrain en utilisant des sous-ensembles de données sur la teneur et l'abondance des nodules différents de ceux utilisés pour vérifier les algorithmes de départ. Les coûts afférents à l'établissement du modèle géologique pendant l'exercice comprendront, en 2005, un montant de 25 000 dollars destiné à l'acquisition, au tri et à l'agencement des données, une somme de 20 000 dollars qui servira à financer la tenue d'une réunion de concepteurs du modèle et un montant de 30 000 dollars pour couvrir les honoraires des consultants qui seront chargés d'élaborer les éléments du modèle. En 2006, il est prévu d'allouer un montant supplémentaire de 40 000 dollars à la poursuite de l'élaboration des éléments du modèle par des consultants et à l'établissement d'un rapport sur les procédures d'intégration, et un montant de 35 000 dollars aux tests ayant pour objet de vérifier les prévisions établies à l'aide du modèle par rapport aux réalités de terrain.

16. Les produits attendus des travaux relatifs à l'élaboration d'un modèle géologique des gisements de nodules polymétalliques dans la zone de Clarion-Clipperton en 2005 sont les suivants :

- a) Un rapport et une base de données contenant les données et informations disponibles sur les types et espèces de nodules;
- b) Un rapport et une base de données contenant les données et informations disponibles sur la zone du minimum d'oxygène dans la zone de Clarion-Clipperton;
- c) Un rapport et une base de données contenant les données et informations disponibles sur la profondeur de compensation des carbonates dans la zone de Clarion-Clipperton;
- d) Un rapport et une base de données contenant les données et informations disponibles sur la couche limite benthique dans la zone de Clarion-Clipperton;
- e) Un rapport et une base de données contenant les données et informations disponibles sur l'évolution de la plaque pacifique située sous la zone de Clarion-Clipperton;
- g) Un rapport de la réunion des concepteurs du modèle organisée pour déterminer le meilleur moyen de mettre au point les éléments du modèle. L'objectif de la réunion sera de faciliter l'élaboration des algorithmes utilisés pour prévoir l'abondance et/ou la teneur des nodules, quel que soit leur emplacement dans la zone de Clarion-Clipperton, sur la base de chaque ensemble de données indirectes.

17. Les produits attendus des travaux relatifs à l'élaboration du modèle géologique en 2006 seront les suivants :

- a) Une série de rapports sur chaque ensemble de données indirectes contenant des algorithmes clairement définis qui permettent d'établir des prévisions relatives à l'abondance et/ou à la teneur des nodules;
- b) Un rapport sur les procédures d'intégration des ensembles de données indirectes;
- c) Un rapport sur le modèle intégré;

d) Des tests ayant pour objet de vérifier les prévisions établies à l'aide du modèle par rapport aux réalités de terrain.

D. Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine [Accord, annexe, sect. 1, par. 5 h)]

18. Au cours de l'exercice, l'Autorité commencera à rassembler des données de référence sur l'environnement concernant les gisements prometteurs de sulfures massifs sur les grands fonds et d'encroûtements ferromanganésifères riches en cobalt. Afin de protéger la biocénose dans la Zone, le secrétariat s'efforcera de participer à la coordination de certains des travaux de recherche qui seront menés sur les ressources génétiques liées aux cheminées hydrothermales où sont concentrés des gisements de sulfures polymétalliques. Il continuera aussi d'apporter un appui au projet Kaplan. Enfin, le secrétariat commencera à explorer la possibilité d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour l'aider à renforcer la coopération internationale nécessaire pour gérer l'impact sur l'environnement de l'exploitation des fonds marins. Une telle coopération, qui s'appuiera sur la collaboration existant entre les contractants et les instituts internationaux de recherche scientifique marine, aura pour objectif d'améliorer la connaissance de la biocénose liée aux nodules polymétalliques, aux dépôts de sulfures massifs et aux encroûtements cobaltifères, ainsi que d'adopter une approche commune de l'inventaire taxonomique, et d'établir des protocoles d'échantillonnage standard. Les dépenses liées à la promotion et à l'encouragement de la recherche scientifique marine au cours de l'exercice comprennent, en 2005, un montant de 25 000 dollars au titre du projet Kaplan et un montant de 25 000 dollars destiné à l'organisation d'une réunion des partenaires intéressés par un projet à faire financer par le FEM, et, en 2006, un montant de 25 000 dollars au titre de l'assistance à la mise au point d'un projet répondant aux critères de financement du FEM et un montant de 25 000 dollars pour l'acquisition de données et d'informations sur les ressources génétiques associées aux cheminées hydrothermales.

19. Les produits attendus de la promotion et de l'encouragement de la recherche scientifique marine en 2005 seront les suivants :

a) Un rapport exposant les stratégies proposées pour mettre les données et informations environnementales pertinentes réunies par les anciens investisseurs pionniers en conformité avec les normes recommandées par la Commission juridique et technique concernant les données et informations sur l'environnement;

b) Un rapport sur la réunion des partenaires intéressés par un projet du FEM, indiquant les domaines de coopération et les apports de ressources.

20. Les produits attendus en 2006 sont les suivants :

a) Un projet de document à soumettre à la Commission juridique et technique pour examen concernant une demande de financement d'un projet par le FEM;

b) Un rapport sur les ressources génétiques liées aux cheminées hydrothermales, contenant des recommandations en vue de l'établissement des bases de données pertinentes.

E. Informatique

21. Au cours de l'exercice budgétaire précédent, le secrétariat a procédé à la migration du serveur du système informatique de l'Autorité vers Windows 2003 et des postes de travail vers Windows XP. Pour l'exercice biennal 2005-2006, les dépenses afférentes à l'informatique comprendront le coût des lignes louées pour l'accès à Internet, les droits d'utilisation des logiciels (Oracle 9i, Mapinfo/Mapextreme, application cartographique du Système d'information géographique sur Internet, Geovariances et logiciel de comptabilité ACCPAC), de la maintenance préventive et de la formation. On estime que ces dépenses se chiffreront à 39 000 dollars en 2005, et à 41 900 dollars en 2006.

IV. Barème des contributions à acquitter par les membres au titre des dépenses d'administration

22. Conformément à la Convention et à l'Accord, le barème des contributions au budget d'administration de l'Autorité repose sur le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU, après ajustement pour tenir compte du fait que la composition des deux organisations n'est pas la même. Pour 2003 et 2004, le barème des contributions de l'Autorité était fondé sur le barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2002 et 2003, respectivement. Lorsqu'ils ont adopté ce barème, l'Assemblée et le Conseil ont décidé, sur recommandation de la Commission des finances, que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité serait fixé à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

23. Étant donné que le barème des contributions au budget de l'Autorité pour 2005 et 2006 sera calculé sur la base du barème des quotes-parts applicable au financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2004 et 2005, respectivement, il est recommandé que le taux maximum de contribution au budget de l'Autorité soit maintenu à 22 % et le taux minimum à 0,01 %.

24. Il convient par ailleurs de noter que, conformément à l'article 4.3 du Règlement financier de l'Autorité internationale des fonds marins, toute somme non utilisée au cours de l'exercice précédent doit être rétrocédée. Par conséquent, les économies réalisées au titre de 2003 et 2004 seront déduites des contributions dues par les États membres au titre des budgets de l'exercice 2005-2006. Par ailleurs, le Secrétaire général a reçu une note de l'Argentine dans laquelle le pays demandait un ajustement du montant de sa contribution au budget d'administration de l'Autorité, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale au sujet de sa contribution au budget de l'ONU.

V. État du Fonds de roulement

25. Le montant approuvé par l'Assemblée en ce qui concerne le Fonds de roulement s'élève à 438 000 dollars. Au 31 mai 2004, l'Autorité avait reçu 428 147 dollars, soit 97,7 % du montant approuvé. En attendant le versement des arriérés, il est recommandé de couvrir la différence au moyen des économies réalisées sur

l'exercice précédent. Aucune augmentation du niveau du Fonds de roulement n'est demandée.

VI. Mesures à prendre par le Conseil et l'Assemblée

26. Le Secrétaire général recommande le projet de budget pour l'exercice 2005-2006 à l'attention du Conseil et de l'Assemblée. Ceux-ci pourraient décider :

a) D'approuver pour l'exercice 2005-2006 le budget proposé par le Secrétaire général, d'un montant de 10 816 700 dollars;

b) D'autoriser le Secrétaire général à fixer le barème des contributions pour 2005 et 2006 sur la base du barème utilisé pour le calcul des quotes-parts au budget ordinaire applicable au financement de l'ONU pour 2004 et 2005, respectivement, tel qu'ajusté par l'Autorité, et en tenant compte du fait que le taux de contribution maximum pour 2005 et 2006 sera de 22 %;

c) D'autoriser le Secrétaire général à transférer une partie de l'excédent cumulé dégagé sur l'exercice précédent pour :

i) Compléter le Fonds de roulement en attendant le paiement des arriérés au Fonds;

ii) Réduire le montant des contributions mises en recouvrement pour 2005 et 2006;

d) De prier les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1^{er} janvier 2005 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2005;

e) De prier les membres de l'Autorité de verser au plus tard le 1^{er} janvier 2006 le montant intégral de leurs contributions au budget pour 2006.

Annexe I

Autorité internationale des fonds marins

Récapitulation des ressources nécessaires pour la période allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2006

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total 2003/2004	2005	2006	Total 2005/2006
Partie 1 – Dépenses d’administration du secrétariat				
Section 1				
Postes permanents	4 731,6	2 417,1	2 484,8	4 901,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	55,8	18,0	18,5	36,5
Heures supplémentaires	45,3	22,4	22,9	45,3
Consultants	180,0	90,0	90,0	180,0
Promotion et encouragement de la recherche scientifique marine	101,1	50,0	50,0	100,0
Groupes spéciaux d’experts	400,0	200,0	200,0	400,0
Dépôt central de données	80,0	35,0	35,0	70,0
Bulletins d’information sur l’élaboration de politiques relatives au fond des mers et des océans	50,8	–	–	–
Modèle géologique		75,0	75,0	150,0
Dépenses communes de personnel	1 888,0	989,4	1 017,1	2 006,5
Contributions du personnel	1 347,8	665,1	683,7	1 348,8
Recettes au titre des contributions du personnel	(1 347,8)	(665,1)	(683,7)	(1 348,8)
Total partiel, section 1	7 532,6	3 896,9	3 993,3	7 890,2
Section 2				
Frais de voyage	232,0	121,1	124,5	245,6
Total partiel, section 2	232,0	121,1	124,5	245,6
Section 3				
Transmissions	145,5	72,8	72,8	145,6
Travaux contractuels d’imprimerie	128,5	50,0	50,0	100,0
Formation	52,1	26,0	26,1	52,1
Livres de bibliothèque	109,1	50,0	50,0	100,0
Dépenses de représentation	22,0	11,0	11,0	22,0
Achat de mobilier et de matériel	66,7	31,7	35,0	66,7
Location et entretien du mobilier et du matériel	47,7	11,5	11,5	23,0
Fournitures et accessoires	97,3	47,8	49,5	97,3
Services divers	89,2	41,3	42,9	84,2
Informatique	219,4	39,0	41,9	80,9

	Total 2003/2004	2005	2006	Total 2005/2006
Honoraires des vérificateurs extérieurs des comptes	34,5	17,3	17,3	34,6
Total partiel, section 3	1 012,0	398,4	408,0	806,4
Section 4				
Gestion des bâtiments	618,0	231,5	243,0	474,5
Total partiel, section 4	618,0	231,5	243,0	474,5
Total, partie 1	9 394,6	4 647,9	4 768,8	9 416,7
Partie 2 – Coût des services de conférence	1 115,1	690,0	710,0	1 400,0
Total, partie 2	1 115,1	690,0	710,0	1 400,0
Total général	10 509,7	5 337,9	5 478,8	10 816,7

Annexe II

Tableau d'effectifs du secrétariat révisé*

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents de services généraux</i>
Secrétaire général	1 (SGA)	
Assistant exécutif		1
Assistant administratif (bureau de New York)		1
Secrétaire général adjoint	1 (D-2)	
Assistant administratif		1
Conseiller juridique	1 (P-5 ou D-1)	
Juriste (hors classe)	1 (P-5)	
Juriste	1 (P-3 ou P-4)	
Bibliothécaire	1 (P-2)	
Administrateur adjoint de 2 ^e classe chargé du protocole et de l'administration	1 (P-1)	
Secrétaire		1
Spécialiste des questions scientifiques (hors classe)	1 (P-5)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géologie marine)	1 (P-3 ou P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (géostatisticien)	1 (P-3 ou P-4)	
Spécialiste des questions scientifiques (systèmes d'information géographique)	1 (P-2 ou P-3)	
Assistant (sciences marines)		1
Informaticien	1 (P-4)	
Administrateur de site Web/fonctionnaire chargé des publications	1 (P-3)	
Assistant (bases de données)		1
Chef du Service administratif	1 (P-4 ou P-5)	
Secrétaire		1
Fonctionnaire chargé du budget/du contrôle interne	1 (P-4)	
Fonctionnaire des finances	1 (P-3)	
Administrateur du personnel	1 (P-3)	
Assistant d'administration du personnel		1
Assistant (achats)		1
Assistant (budget et trésorerie)		1
Assistant (finances)		1
Officier de sécurité	1 (P-2)	
Agent de sécurité		1
Agent de sécurité		1
Chauffeur		1

<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents de services généraux</i>
Chauffeur		1
Chauffeur		1
Total	19	16

* Deux postes d'agent des services généraux ont été provisoirement gelés.